

RÈGLEMENT N° 2011-228

RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME – CRÉATION D'UNE AIRE D'AFFECTATION INDUSTRIELLE EN BORDURE DE LA ROUTE JACQUES-CARTIER (SECTEUR MOISIE)

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme pour permettre à l'entreprise d'excavation et de déneigement de monsieur Marcel Poulin de s'implanter au 2385, route Jacques-Cartier à Sept-Îles;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Claude Lessard pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2011;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* ».
3. Le règlement n° 2007-102 est amendé afin de créer une aire d'affectation industrielle (I) à même une partie d'une aire d'affectation forestière (F).
4. La nouvelle aire d'affectation industrielle est donc constituée d'une partie du lot connu et désigné comme étant le lot 4 du Bloc D, Canton de Moisie, soit sur une profondeur de 400 mètres à partir de l'emprise de la route Jacques-Cartier. Le plan du lot est joint en annexe « A » du présent règlement
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet A, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe « B » du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
 - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 11 octobre 2011
 - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 19 octobre 2011
 - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 1^{er} novembre 2011
 - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 14 novembre 2011
 - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 28 novembre 2011
 - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 21 décembre 2011
 - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 11 janvier 2012
 - **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 11 janvier 2012
 - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 21 décembre 2011

Règlement n° 2011-228 (suite)

(Signé) Serge Lévesque, maire

(Signé) Valérie Haince, greffière

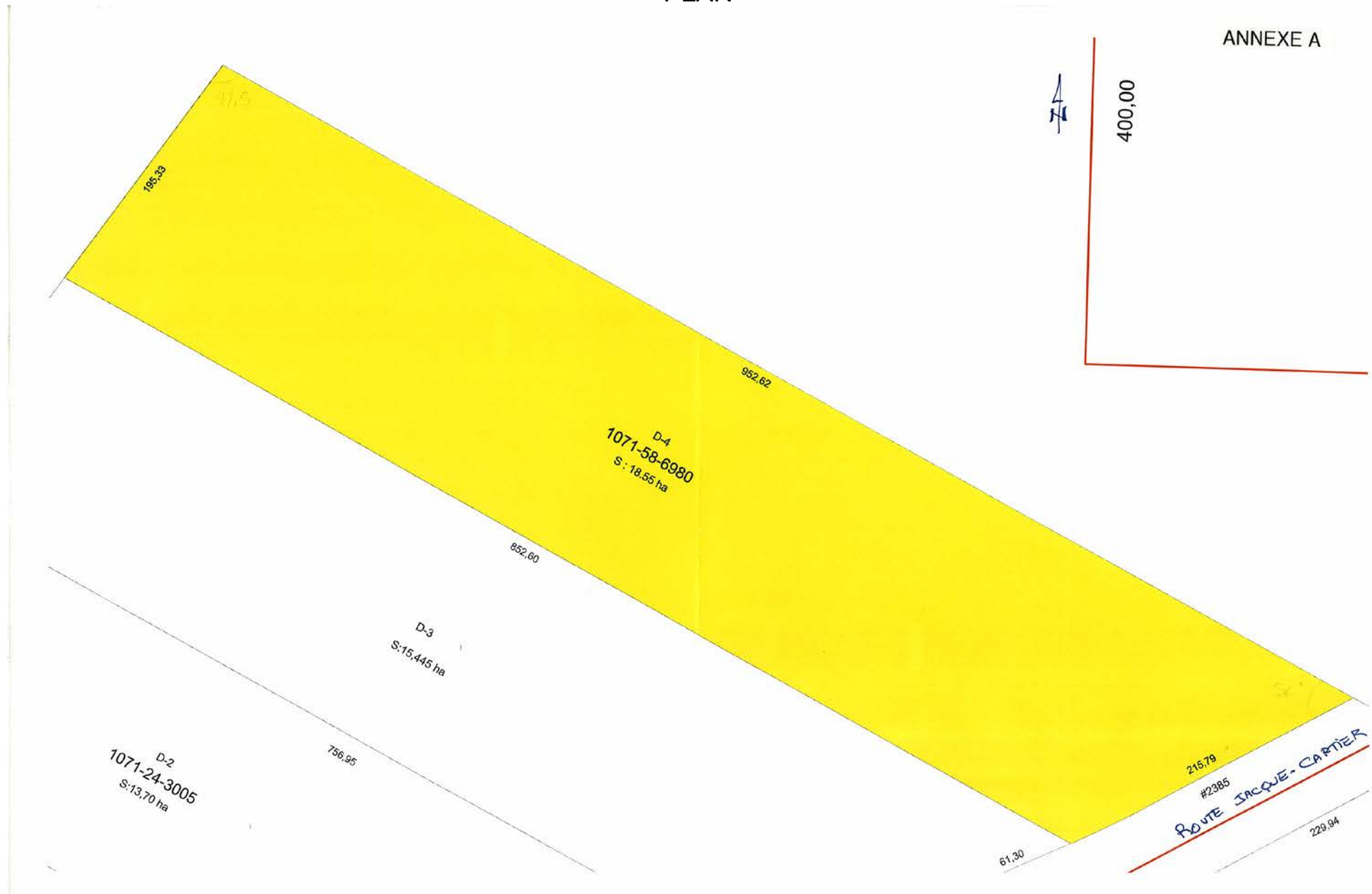
VRAIE COPIE CONFORME

Greffière

Règlement n° 2011-228 (suite)

ANNEXE A

PLAN



ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

